

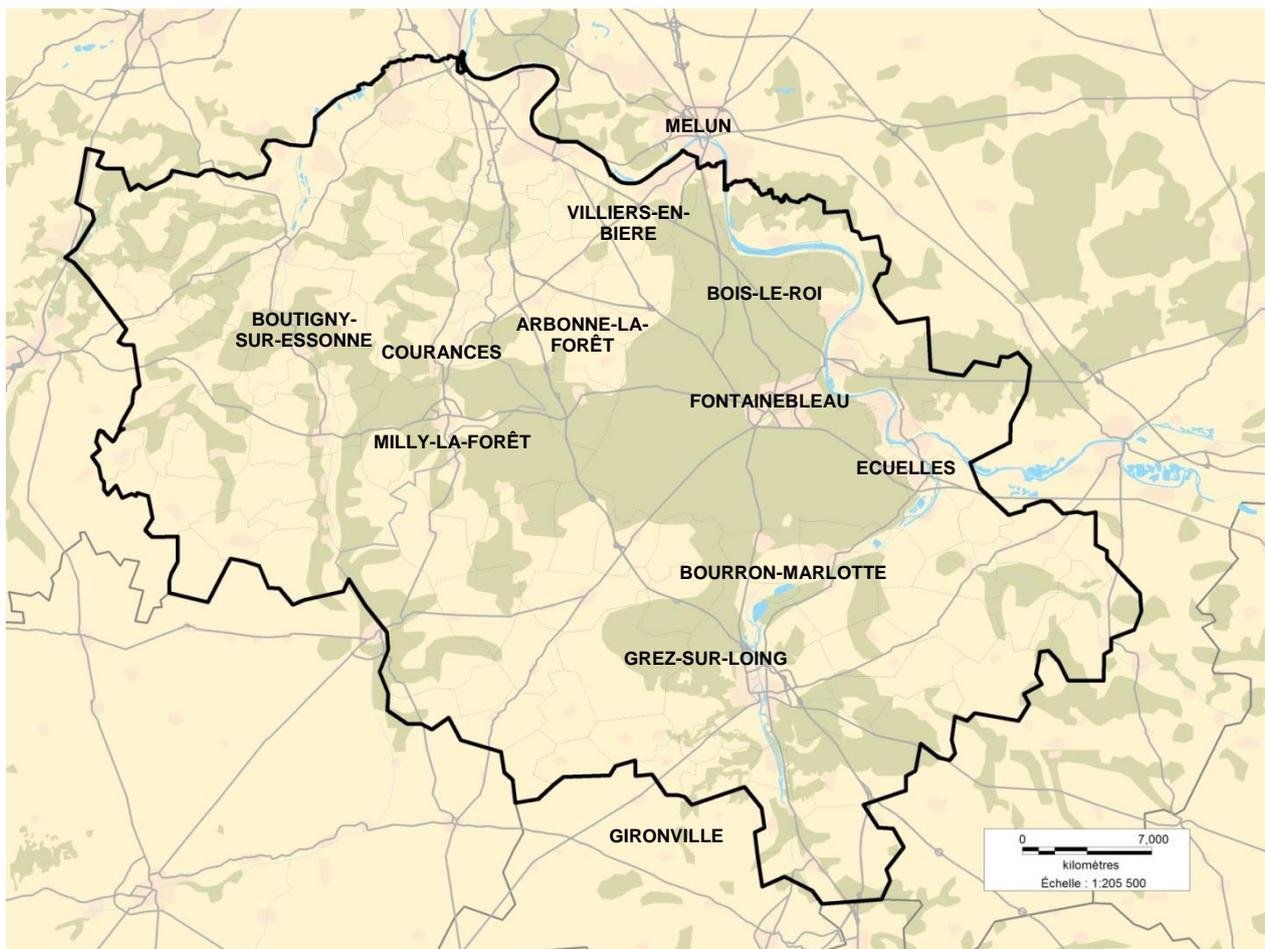
LA RESERVE DE BIOSPHERE DE FONTAINEBLEAU ET DU GATINAIS

Désignée en 1998 par l'UNESCO, la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais est un **territoire d'expérimentation du développement durable**. Son territoire s'étend sur 126 communes, en Essonne et en Seine-et-Marne. Situé près de Paris, ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée.

Les actions de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais sont coordonnées par une association Loi 1901, l'Association de la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, qui compte, parmi ses administrateurs, plusieurs acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais a un rôle d'information, d'animation et de coordination des différents acteurs locaux aux intérêts parfois divergents : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, collectivités locales, entreprises, population, associations...

Territoire de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais



BIOSPHERE ECOTOURISME

La démarche « Biosphère Ecotourisme » repose sur la motivation de chacun et vise à valoriser des acteurs de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais impliqués en faveur du développement durable du tourisme.

En participant à cette démarche, les signataires se créent un réseau local et bénéficie de la communication et de la commercialisation réalisées autour du projet.

LES SIGNATAIRES

La Charte d'engagement « Biosphère Ecotourisme » s'adresse à toute entreprise du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie – disposant d'un statut administratif en accord avec les critères légaux des prestataires touristiques et possédant son siège social sur le territoire de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ou sur une commune limitrophe – souhaitant participer au développement d'un tourisme plus responsable et qui :

- **reconnait** que la nature et la culture constituent les éléments essentiels de l'expérience écotouristique,
- **propose** des services et prestations qui respectent l'environnement et ont un impact moindre sur celui-ci,
- **sensibilise, informe, transmet** aux publics, au personnel l'intérêt de la conservation de l'environnement
- **soutient** l'économie locale (approvisionnement produits locaux, ...),
- **sollicite** des personnes connaissant le territoire pour les prestations offertes.

Les activités artisanales ou agricoles peuvent correspondre à ces critères dans la mesure où les entreprises concernées exercent également une activité d'accueil du public.

En signant la Charte, les acteurs touristiques revendiquent un sentiment d'appartenance à la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et s'engagent à en devenir les ambassadeurs, tout en bénéficiant de son image et de la renommée internationale de l'UNESCO.



LES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de la Charte d'engagement de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, l'entreprise s'engage à :

- **Réaliser le pré-diagnostic RESPECT** avec la CCI Seine-et-Marne, en partenariat avec la CCI Essonne, qui offre un aperçu du positionnement d'un acteur économique vis-à-vis du développement durable.

La démarche RESPECT est un outil, au service des dirigeants d'entreprises touristiques, afin de faire le point sur leur activité et sur leurs pratiques, au crible du développement durable, et d'adapter cette notion à cette industrie.

Elle permet d'une part de faire un état de la situation présente grâce à une vision claire et objective de l'entreprise sur :

- la performance économique (connaissance marché, TIC, qualité, commercialisation, financements...)
- la performance sociale (ressources humaines, diversité, formations, accessibilité pour tous...)
- l'éthique (réseaux, fournisseurs, solidarité...)
- la performance environnementale (eau, énergie, déchets, patrimoine...).

D'autre part, il s'agit de se projeter dans le temps au moyen de propositions de pistes d'actions afin de tendre vers une performance globale.

- **Définir 12 engagements** avec la réserve de biosphère et la CCI Seine-et-Marne (8 obligatoires et 4 optionnels).

Les engagements sont répartis selon 4 thématiques :

1. Intégrer le développement durable au cœur de l'entreprise
2. Concevoir et développer des activités écotouristiques
3. Promouvoir ses engagements et valoriser le territoire de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais
4. Développer un réseau et des partenariats locaux

Les engagements seront validés grâce à la présentation de pièces justificatives.

LA VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature est étudié par le Comité Charte qui émet un avis favorable ou défavorable.

Le Conseil d'Administration de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais doit ensuite valider le dossier avant de procéder à une signature officielle.

SUIVI ET CONTRÔLE

Le suivi des engagements sera réalisé par la CCI Seine-et-Marne et la réserve de biosphère, à raison d'une fois par an.

